

République Française  
 Département SEINE ET MARNE  
**CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX**

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16/02/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	28	42

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 42		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
 Le :  
 Et :  
 Publication ou notification du :

L'an 2023, le 16 Février à 18:30, le Conseil Communautaire de la CC BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 10/02/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes le 10/02/2023.

**Présents** : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : DUMENIL Stéphanie, SALAZAR Joëlle, TAMATA-VARIN Marième (visioconférence), TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIBERT Nicole, MM : BARBERI Serge, BELFIORE Elio, BOUTILLIER Bernard, CAMEK Julien (visioconférence), CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, JEANNIN Hervé, JULLEMIER Jean-Luc, LAGÜES-BAGET Yves, MOTTE Patrice (visioconférence), POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, REMOND Bruno, ROMAIN Emilien, ROSSIGNEUX Gilles, ROUSSELET Gérard, SAOUT Louis Marie, VIGIER Mathias, WOCHENMAYER Jonathan (visioconférence)  
**Suppléant(s)** : JULLEMIER Jean-Luc (de Mme HELLIAS Aline)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BOISGONTIER Béatrice à M. BELFIORE Elio, DESNOYERS Monique à M. BARBERI Serge, DUTRIAUX Nathalie à M. MOTTE Patrice (visioconférence), GIRAUT Muriel à M. CHANUSSOT Jean-Marc, LUCZAK Daisy à Mme VAROQUI Geneviève, MOTHRE Béatrice à Mme TAMATA-VARIN Marième (visioconférence), NINERAILLES Brigitte à M. ROSSIGNEUX Gilles, PONSARDIN Catherine à M. POIRIER Daniel (visioconférence), VIEIRA Patricia à M. ROUSSELET Gérard, MM : NESTEL Gilles à M. CASEAUX Hubert, RACINE Pierre à M. PRIOUX Pierre-François, SAINT-JALMES Patrice à M. SAOUT Louis Marie, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian, VENANZUOLA François à Mme DUMENIL Stéphanie  
 Excusé(s) : Mme HELLIAS Aline

Absent(s) : Mmes : BALLABENE Sandra, BEN DOUA Laïla, KUBIAK Françoise, MARTIARENA Martine, MM : ANTHOINE Emmanuel, BETTENCOURT François, CHAMPIN Gérard, JAROSSAY Gilbert, PASQUET Michel, RIBEIRO MEDEIROS Manuel

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BELFIORE Elio

**2023\_05 – Modification des représentants au sein des commissions thématiques intercommunales pour la commune d'Échoubooulains**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du Président,

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,**

**Vu l'article L. 2121-21 du CGCT,**

**Vu** l'article L. 5211-40-1, lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues à l'article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine,

**Vu** les statuts de la CCBRC,

**Vu** la délibération n° 2020\_65 du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 relative à la création des commissions thématiques intercommunales de la CCBRC,

**Vu** la délibération n° 2020\_66 du Conseil Communautaire du 27 juillet 2020 relative à la désignation des représentants au sein des commissions thématiques intercommunales de la CCBRC,

**Vu** la délibération n°DE\_2023\_006 du 27 janvier 2023 de la commune d'Echouboulains relative au remplacement de M. DELAHAYE au sein des commissions thématiques intercommunales de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

**Considérant** la possibilité pour les conseillers municipaux non communautaires de siéger au sein des commissions communautaires,

**Considérant** qu'il convient de remplacer Monsieur DELAHAYE au sein des commissions thématiques intercommunales suivantes : développement touristique et bâtiment-habitat-patrimoine,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire :

**DÉCIDE** de ne pas recourir au scrutin secret.

**DÉSIGNE** les représentants de la commune d'Echouboulains au sein des commissions suivantes :

Commission Développement touristique

Titulaire	Suppléant
Mathias VIGIER	Thierry BOISSET

Commission Bâtiment-Habitat-Patrimoine

Titulaire	Suppléant
Gilles DUPONT	Philippe DUFOUR

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En Communauté de Communes, le 17/02/2023

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le 21/02/2023

Berger  
Levraud

ID : 077-200070779-20230217-202305-DE

Le Président,  
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,  
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déferée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télerecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 21/02/2023

Reçu en préfecture le 21/02/2023

Publié le 21/02/2023

ID : 077-200070779-20230217-202305-DE

Berger  
Levrault

